



UQÀM



Institut d'études
internationales
de Montréal

**Le syndicalisme dans les révolutions arabes.
Une mise en perspective dix ans après le déclenchement
des « Printemps arabes »**

Synthèse

Djamila Mones

Philippe Guimard

Avril 2023

Le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi, jeune vendeur de rue tunisien dans la ville de Sidi Bouzid, s'immole par le feu quelque temps après un contrôle de police tatillon et la confiscation de son outil de travail. Ce drame individuel marque le début de la révolution tunisienne et par extension de ce qui deviendra le « printemps arabe ».

Le caractère inédit de ces soulèvements tout comme l'apparente soudaineté de l'indignation populaire aux sources des « révolutions » arabes ont suscité toute une série d'interrogations. Le terme révolution est lourd de sens et fortement chargé d'histoire. Les processus à l'œuvre sont à la croisée d'un mouvement social de grande ampleur, d'un bouleversement sociétal, d'un renversement politique et d'une réforme institutionnelle.

Les ruptures affectent très largement les valeurs, la vague protestataire ayant fait imploser le cadre antérieur et créant du même coup un vide dans l'attente d'une restructuration en profondeur des fondements culturels et philosophiques du monde arabe, selon un cheminement tortueux empreint d'aspirations contradictoires : revendications de justice sociale mais élection dans les urnes de partis islamistes économiquement libéraux,

affirmation de l'individu et de ses droits simultanément à une volonté de préservation des traditions et de la culture arabo-musulmane, apparition sur la scène politique d'une jeune génération diplômée porteuse d'attentes légitimes alors que persistent et se creusent dangereusement les inégalités régionales et les injustices territoriales.

C'est tout le paradoxe de ces révolutions : soudaines dans la forme même de leur explosion mais fruits mûrs d'une histoire contemporaine des pays arabes qui en a posé les jalons. Ce travail permet de mieux mesurer à quel point les processus révolutionnaires à l'œuvre étaient marqués du sceau de revendications sociales, notamment en termes d'emploi et de libertés publiques, ces thématiques étant intimement imbriquées dans le chœur des protestations. Sur ces bases revendicatives, le mouvement syndical pouvait difficilement se tenir à l'écart et se devait d'y trouver sa place, en fonction des différentes configurations nationales.

Il s'agit donc ici d'analyser et d'évaluer le rôle du mouvement syndical et son degré de participation ou d'implication dans la vague des printemps arabes. Au-delà de la spontanéité des manifestations, les structures syndicales en place, ou nées pendant et après la « révolution », ont-elles permis d'asseoir et de défendre les aspirations exprimées par les peuples en révolte ? Si oui, quelle a été la nature exacte de leur rôle et comment se sont-elles positionnées vis-à-vis du pouvoir contesté, des structures politiques en charge de la transition et plus largement face aux réformes, plus ou moins radicales, qui en ont découlé ? Les printemps ont-ils permis, en retour, une redéfinition du paysage syndical dans ces pays ? Les droits sociaux (droit du travail, droit de la protection sociale) en sont-ils sortis renforcés ? Enfin, quel premier bilan est-il possible de tirer en termes d'impact sur les pratiques du droit et plus particulièrement pour la protection du travailleur et du citoyen ?

Pour ce faire, nous procédons à une mise en perspective historique afin de mettre en lumière les mouvements sociaux qui ont émaillé les années précédant l'explosion de 2010-2011 tant en Tunisie et en Egypte qu'au Maroc ou en Algérie, voire ailleurs dans le monde arabe à titre de comparaison. De fait, les contestations s'enracinent toujours dans le temps long et des signes avant-coureurs étaient déjà perceptibles et relevés par les observateurs, comme les émeutes de 2008 dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie et une série de mouvements sociaux antérieurs à 2011 en Egypte.

Dans cette perspective, le printemps arabe peut s'interpréter comme le point d'aboutissement d'un cheminement historique et majoritairement laïcisé de la protestation collective. Nous faisons l'hypothèse que le mouvement syndical laïcisé a joué les premiers rôles et s'est trouvé en pointe dans la contestation de 2011 alors que les mouvements religieux avaient échoué par le passé à offrir des options sociales satisfaisantes aux travailleurs, malgré l'organisation d'une forme de protection sociale parallèle visant à pallier localement les carences de l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi, bref en proposant un socle social alternatif et en créant une cohésion sociale sur des bases religieuses.

En dépit de succès réels auprès d'une partie de la population et d'un solide ancrage territorial, cette stratégie d'investissement social a échoué à combler les attentes de la jeunesse et des nouvelles générations. Majoritaires démographiquement dans ces pays et souvent plus éduquées, elles aspirent à des changements démocratiques structurels, et non à la marge, ouvrant des droits politiques, civiques et sociaux assortis de la liberté d'expression.

S'agissant d'une recherche syndicale, il nous est apparu central de comprendre les tenants et les aboutissants d'un mouvement social, en amont des processus « révolutionnaires » comme au cœur des contestations, et d'examiner les moyens déployés par les syndicats pour défendre au mieux les intérêts des travailleurs. Notre hypothèse est que depuis 2011 nous assistons à une redéfinition du réel politique, juridique et social dans le monde arabe qui a vu la matérialisation des revendications dans un mouvement social de masse, contribuant à la redynamisation des corps intermédiaires et pour partie des structures syndicales. Cette étude n'a pas la prétention de couvrir toutes ces questions mais il est à l'évidence utile et même nécessaire de nous plonger dans les racines du changement pour cerner les enjeux nés des crises de régime qui touchent les pays du monde arabe depuis au moins une décennie.

En aval, ce travail peut permettre d'esquisser des pistes de réflexion autour d'un renforcement de la coopération avec les organisations syndicales des pays arabes. Compte tenu des liens historiques que nous entretenons avec ces pays, il est aussi de notre responsabilité de leur apporter un véritable soutien pour asseoir des mécanismes

démocratiques, un droit du travail plus protecteur et une représentation syndicale solide. Autrement dit, de contribuer à faire progresser aussi bien la citoyenneté civile que politique et sociale en établissant des cadres institutionnels pertinents en amont, susceptibles d'améliorer in fine les conditions de vie et de travail.

L'examen de l'état du droit syndical et des relations sociales dans ces pays permet de voir en quoi les bouleversements politiques et juridiques induits par le « printemps arabe » ont précipité ou non une recomposition générale du champ syndical, ce qui passe au préalable par l'établissement d'une cartographie des organisations présentes dans les pays étudiés, non seulement avant et pendant les explosions révolutionnaires mais aussi dans les phases de transition démocratique toujours en cours.

Il s'agit aussi d'analyser au mieux l'inscription du mouvement syndical dans les révolutions arabes. Sous quelles formes préexiste-t-il à ces révoltes populaires ? Comment leur est-il venu en appui et sur la base de quels types de revendications ? Comment et dans quelle mesure les syndicats se sont investis dans les processus de transition démocratique ?

Près d'une décennie après l'explosion des révoltes arabes et alors que des répliques et des prolongements se sont déroulés depuis 2019 en Algérie, au Soudan, en Irak et au Liban, nous chercherons à faire le point sur un processus que l'on peut qualifier de contre-révolutionnaire dans nombre des Etats arabes. A cet égard, l'évolution tragique de la Syrie où la dynastie Assad s'est maintenue au pouvoir au prix d'un terrible bain de sang constitue l'exemple le plus emblématique.

La situation dans les pays arabes, aussi bien avant qu'après les « révolutions », reste très éclatée et fortement différenciée en matière de cadres institutionnels préexistants comme de configurations socioéconomiques ou dans les formes de syndicalisme (les réalités que recouvre le syndicat étant par ailleurs souvent variées). La Tunisie n'a pas connu la même trajectoire que l'Egypte ou la Libye, en dépit de certaines similitudes dans les étapes traversées (changement de constitution après le renversement du pouvoir en place et gouvernement provisoire). Au Maroc, en Algérie et en Jordanie, l'adoption d'une stratégie

préventive en amont a permis au pouvoir, tout au moins dans une première phase, de désamorcer la crise de régime et d'apaiser les tensions : aides économiques ciblées, gonflement des créations d'emplois par une injection temporaire mais massive d'argent public, réformes limitées du système politique avec quelques concessions maîtrisées dans le sens d'un nouvel équilibre des pouvoirs.

La relative simultanéité temporelle dans les mouvements du printemps arabe ne doit donc pas masquer la forte diversité observable entre les pays de la région. Différences marquées en termes économiques, sociaux, politiques et institutionnels qui se retrouvent également au niveau du paysage syndical. Présentes avant le cycle de révoltes, ces distinctions ont appelé des évolutions hétérogènes dix ans après les prémises de Sidi Bouzid.

Dans le monde arabe, ce sont les revendications de justice sociale qui ont parfois mené à un renversement constitutionnel. Dans leur grande majorité, les manifestants ne réclamaient pas spécifiquement et prioritairement des droits civils, mais avant tout l'avènement d'une citoyenneté pleine et entière, politique mais aussi sociale. Notre objectif était donc ici d'analyser au mieux les ressorts d'une dynamique régionale, en mettant ensuite en lumière les spécificités nationales qui peuvent expliquer des trajectoires disparates et des situations actuelles contrastées. Notre questionnement porte sur ce qui relie ces soulèvements entre eux et, au-delà du « moment » révolutionnaire, sur les déterminants ayant conduit à évoquer un printemps arabe. Ce faisant, nous tentons de comprendre pourquoi de tels bouleversements se sont déclenchés et en quoi il s'agit indéniablement d'un phénomène propre à la zone arabe.

La séquence des printemps arabes – ou plutôt les séquences – s'explique en partie par des enjeux partagés. Ce sont ainsi des causes communes, présentes à l'origine en Tunisie, qui ont eu des répercussions comparables en Egypte, en Lybie, Algérie, au Maroc, en Syrie, au Bahreïn et au Yémen. Dans tous ces cas, mais sous des formes variables, les populations ont exprimé leurs aspirations à une modernisation des institutions, à davantage de justice sociale et au respect de la dignité. Les frustrations personnelles, nombreuses et accumulées dans le temps, ont atteint un tel degré qu'elles ont fini par déborder le cadre individuel et par prendre une

dimension collective. Dans cette expression collective, nous cherchons à identifier la place occupée par les syndicalistes et leurs organisations, qu'ils en aient été ou pas à la source.

Le développement des nouvelles technologies, notamment internet et les réseaux sociaux, a également facilité la construction d'une identité commune aux manifestants et des travaux ont montré le rôle central joué par la chaîne de télévision qatarie Al-Jazeera, qui a couvert et relayé abondamment des vidéos des manifestations, en passant outre les censures nationales et en mettant à mal les stratégies d'étouffement médiatique des autorités. Une puissante caisse de résonance qui a favorisé une diffusion internationale des revendications. Au total, les réseaux internet auront facilité une mise en visibilité des revendications et ouvert un champ des possibles mais si ces outils ont facilité la mobilisation, il ne faut pas en surestimer, sur le long terme, l'impact dans les transformations effectives des régimes, des constitutions, et des conditions de vie et de travail dans les pays étudiés.

Par ailleurs, si le printemps arabe a connu un tel retentissement, c'est aussi parce que les revendications faisaient écho aux enjeux communs à tous les travailleurs dans le monde et au syndicalisme international.

Dans cette étude, nous nous penchons plus particulièrement sur quatre Etats, à savoir la Tunisie, l'Egypte, le Maroc et l'Algérie. Les deux premiers ont changé leurs institutions et le mouvement syndical y a joué un rôle majeur ; leurs trajectoires post-transition ont ensuite été bien différentes (démocratisation pacifique en Tunisie, incertitudes institutionnelles en Egypte autour de la place occupée par les Frères musulmans et l'Armée avant sa reprise en mains par le pouvoir militaire) même si les derniers développements en Tunisie font apparaître une dérive autoritaire. Dans les deux autres pays, la réforme douce a été privilégiée par le pouvoir en place dans le but d'annihiler les possibilités de réforme de fond avant que l'Algérie ne connaisse une profonde réplique contestataire en 2019. Les syndicats nationaux, bien implantés et avec une solide expérience politique, n'ont pas forcément appuyé les mouvements sociaux, du moins dans la première phase.

Pour des besoins de présentation et de rationalisation des résultats, nous avons dégagé deux groupes de pays dans cette étude. Le premier regroupe le Maroc et l'Algérie qui se sont

distingués par une gestion pacifique de la demande sociale, doublée d'un syndicalisme bien implanté, mais souvent enchâssé dans la gestion du politique avec une stabilisation (au moins temporaire) du conflit social. C'est aussi la logique qu'a suivie la Jordanie. Dans le second groupe figurent la Tunisie et l'Égypte, marqués par un syndicalisme solide et revendicatif ayant eu un rôle central dans la révolution puis dans les réformes institutionnelles. Malgré des inflexions parfois lourdes et des issues incertaines dans les deux cas, la construction de la confiance dans la négociation collective et la mise en place d'un véritable débat démocratique ont été réelles. D'autres cas comme la Libye se singularisent par un syndicalisme totalement écrasé et l'échec du renouveau constitutionnel, tant pour des raisons tenant aux divisions interethniques qu'au morcellement des revendications. La mise en échec de la logique contestataire s'est appuyée sur la force policière et militaire, comme dans les pays du Golfe (Bahreïn, Arabie Saoudite, Qatar, Yémen) ou en Syrie.

Dans cette optique, nos principaux questionnements sont les suivants : dans quelle mesure l'architecture sociale et syndicale des pays arabes peut expliquer l'avènement de trajectoires révolutionnaires ? Comment le syndicalisme s'est-il inscrit dans ces processus et quel rôle parvient-il à jouer dans la reconstruction politique et sociale dans ces différents pays ? Quelles évolutions en matière de droits sociaux et syndicaux dans des pays où les résultats des révolutions plus de dix ans après leur déclenchement demeurent extrêmement fragiles et contrastés ?

Nous avons pour l'essentiel organisé notre travail selon un ordre chronologique, afin de suivre au mieux et avec le plus de précision possible les évolutions syndicales et juridiques à l'œuvre dans les pays étudiés. Il nous a semblé que c'était l'option la plus adaptée pour analyser finement le droit syndical dans les pays arabes post-révolution.